

Séance du 26 Mai 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Capdevielle, Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Jeambrun à M. le Maire ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Bisauta à M. Causse ; M. Casenave à Mme Capdevielle.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : PATRIMOINE - Restauration des remparts du Petit Bayonne - mur pare-boulets - traverse du Bastion Royal - Lots n° 1 et 3 - Avenants

Mme LEVRAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour assurer les travaux de restauration des remparts du Petit Bayonne, en particulier du mur pare-boulets, les marchés 04/104 et 04/163 ont été conclus avec QUELIN SA, titulaire des lots n° 1 : Maçonnerie pour un montant de 209 900,81 €HT et n°3 : Couverture tuiles pour un montant de 25 621,87 €HT.

Lors du lancement de la consultation, la restauration de la totalité des maçonneries n'avait pas été envisagée car le maintien d'une partie du mur n'était pas certain. Il apparaît que ces travaux sont réalisables.

Il a par conséquent été demandé à la société QUELIN de chiffrer la restauration du mur en retour, au nord du rempart, actuellement recouvert en grande partie par la végétation et de l'ajouter aux travaux prévus au lot n°1.

D'autre part, il a été décidé en cours de chantier de ne pas réaliser les travaux de menuiserie bois initialement prévus au lot n°4. Les deux portes en bois existantes au sud-est du rempart seront par conséquent maintenues en l'état. Elles feront l'objet d'un simple traitement de surface. Il a été demandé à l'entreprise d'étendre la prestation de sablage prévue au lot n°1 à ces deux ouvrages.

De même, un volet en bois était prévu au lot n°4 sur le poste de garde au nord-est du rempart. Il sera réalisé en charpenterie et ajouté aux prestations initiales du lot n°3.

Le lot n° 4 n'a donc plus lieu d'être (Montant estimé à 3.000 €H. T.).

Les conséquences financières de ces modifications sont les suivantes :

Pour le lot n°1 : maçonnerie

- Montant du marché de base : 209 900,81 €HT
- Plus-value avenant n°1 : 10 438,55 €HT

Restauration du mur en retour

- Enlèvement de la végétation
- Piquage du mortier sur pierres récupérées, avant réemploi
- Traitement suite à l'arrachement des végétations.
- Remaillage de fissure

Traitement de surface des portes :

- Sablage des deux portes en bois

Ces prestations supplémentaires représentent une augmentation de 4,97 % du marché, ce qui porte le montant du marché à 220 339,36 €HT.

Pour le lot n°3 : couverture tuiles

- Montant du marché de base : 25 621,87 €HT
- Plus-value avenant n°1 : 550 €HT
  - Réalisation d'un volet en charpenterie

Cette prestation supplémentaire représente une augmentation de 2,14 % du marché, ce qui porte le montant du marché à 26 171,87 €HT.

Je vous demande d'autoriser le Monsieur Député-Maire à signer les avenants correspondants.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.